

---

Du 25 novembre au 6 décembre

## Journées d'action contre la violence faite aux femmes

Depuis 1981, du 25 novembre au 10 décembre, des hommes et des femmes de partout à travers le monde unissent leur voix pour dénoncer les actes de violence dont sont victimes les femmes. Ces deux dates ont été retenues afin de lier, de façon symbolique, la violence faite aux femmes et les droits humains. En 1999, l'Assemblée générale des Nations Unies proclamait le 25 novembre\* Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et invitait les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales à tenir des activités pour sensibiliser l'opinion publique.



**\*La date du 25 novembre a été choisie pour honorer la mémoire de trois femmes de la République Dominicaine, les sœurs Mirabal, ferventes militantes pour la liberté, brutalement assassinées en 1960 sur les ordres du chef de l'État, Rafael Leonidas Trujillo.**

Cette période de seize jours met aussi en évidence d'autres événements importants tels que:

- 🦋 1<sup>er</sup> décembre : Journée mondiale de lutte contre le SIDA
- 🦋 10 décembre : Journée des droits de l'homme (date anniversaire de la signature de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948)

Au Québec, la campagne de sensibilisation contre la violence faite aux femmes se tiendra entre le 25 novembre et le 6 décembre, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes\*.

\* La Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes été instituée par le Parlement du Canada en 1991 à la suite du drame survenu à l'École polytechnique de Montréal, où 14 jeunes femmes ont été assassinées le 6 décembre 1989. Simplement parce qu'elles étaient des femmes. La Journée nationale permet non seulement de se recueillir un instant et de se rappeler ce triste événement, mais elle offre aussi la possibilité de se questionner sur le problème de la violence faite aux femmes et aux jeunes filles. D'où la nécessité d'adopter des mesures concrètes pour la prévenir et l'éliminer.

L'afféas ainsi que les membres de la Table locale Lac-St-Jean-Est en matière de violence familiale et d'agressions à caractère sexuel\* ont adoptés le port du ruban blanc dans un geste de solidarité :

- 🦋 Lors de la journée de la solidarité contre la violence faite aux femmes le 3<sup>e</sup> vendredi de septembre)
- 🦋 Lors de la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes (6 décembre)
- 🦋 Lors d'un décès causé par violence

**\*Le terme « violence familiale » englobe hommes, femmes, enfants, adolescents, adolescentes, personnes âgées, personnes avec handicap.**

Aussi, du 25 novembre au 06 décembre par solidarité, nous sommes invités à porter le ruban blanc dont la forme de « V » inversé dit : « **Non à la violence!** ».

Au cours de ces journées pourquoi ne pas réfléchir sur nos propres attitudes et comportements vis-à-vis des autres; pourquoi ne pas se pas augmenter des gestes concrets de respect, d'empathie et de solidarité.

Pourquoi ne pas organiser des activités dans nos milieux pour promouvoir des comportements non violents. Sans oublier la violence psychologique, l'exploitation, la négligence et les mauvais traitements dont trop de personnes âgées sont victimes dans notre société.

*Jocelyne Simard*

---